



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage



Valorisation des sites paysagers de la commune de Montagny FR

Rapport d'étude sur mandat de la Commune de Montagny

Roman Hapka, SL-FP

11 octobre 2024

Sommaire

1. Objectifs du mandat
2. Contexte légal
3. Contextes paysagers
4. Types de paysages de la commune de Montagny
5. L'existant : les zones naturelles protégées de Montagny
6. Propositions de paysages d'importance locale

1. Objectifs du mandat

La commune de Montagny, située à mi-chemin entre Fribourg et le lac de Neuchâtel, sur les contreforts sud de la plaine de la Broye, forme un paysage en mosaïque avec un motif de forêt – paysage ouvert d'environ 17 km², entourant le cours d'eau de l'Arbogne.

Dans le cadre de la révision partielle de son Plan d'Aménagement Local, la commune de Montagny a désiré intégrer des zones de valorisation paysagère, telles que le spécifie la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage.

Le mandat vise en premier lieu à établir un descriptif des paysages caractéristiques de la région de Montagny. Sur la base de ce descriptif, une catégorisation des principales spécificités a été élaborée afin de définir des paysages d'importance communale et proposer des lignes directrices pour leur protection, leur gestion ou leur aménagement.



Vue du village des Arbognes avec la tour et l'église de Montagny

2. Contexte légal

La loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat) confie aux autorités cantonales la tâche de fixer les lignes directrices en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages. La LPNat a pour but de préserver et de promouvoir la richesse et la diversité des patrimoines naturels et paysagers du canton, en tant qu'éléments clés du développement durable. La loi fixe deux objectifs généraux spécifiques au paysage : 1) ménager l'aspect caractéristique du paysage et préserver les géotopes, 2) encourager les efforts fournis dans le domaine de la protection de la nature et du paysage par les particuliers ainsi que par les milieux et organisations intéressés.

La LPNat exige également d'avoir des égards envers le paysage, de procéder à la collaboration, de prendre en compte les intérêts de protection du paysage dans l'exercice des activités étatiques et de coordonner la protection du paysage avec les autres activités étatiques.

La mise en œuvre de ces objectifs se fait, entre autres, par le biais des instruments de l'aménagement du territoire :

- le plan directeur cantonal ;
- les plans d'affectation communaux ;
- l'approbation des plans d'affectations communaux par le canton ;
- les mesures communales de protection ou de mise en valeur des paysages, en dehors des plans d'affectation.

Ainsi, en matière de paysage, les communes doivent, au niveau de leur plan d'aménagement local (PAL), assurer une protection, une gestion et un aménagement appropriés des paysages, en respectant les « principes fixés dans le plan directeur cantonal ».

La délimitation d'une zone spécifique de protection représente le principal moyen pour concrétiser le principe de préservation du paysage au stade de l'affectation du sol. Elle permet de garantir la protection effective des parties du territoire qui se distinguent par leur beauté ou leur valeur, ont une importance pour le délasserement ou exercent une fonction écologique marquante. La zone à protéger constitue l'instrument d'aménagement du territoire nécessaire pour garantir la participation adéquate de la population et des collectivités, tout en assurant la coordination avec les autres intérêts de l'aménagement du territoire.

De plus, outre la protection des paysages au sens strict, les communes peuvent, par le biais de la zone à protéger, prévoir des règles relatives à la gestion et l'aménagement appropriés des paysages.

La LPNat a été acceptée en 2014, mais bien peu de communes ont intégré des zones spécifiques de protection du paysage dans leur PAL. Le Canton s'est concentré sur l'élaboration de l'inventaire des Paysages d'importance cantonale (PIC), qui ne concerne qu'un nombre restreint de communes et ne couvre qu'une partie du territoire (surtout dans la zone des Préalpes fribourgeoises).

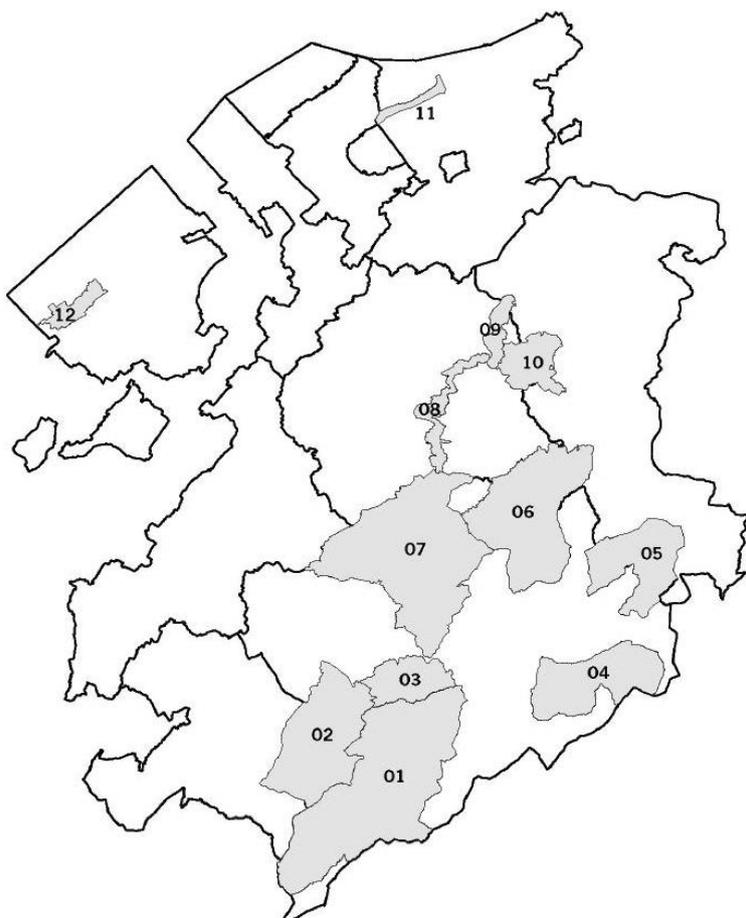
3. Contextes paysagers

A l'heure actuelle, la commune de Montagny ne comporte pas de zones spécifiques de protection du paysage dans son PAL ou de règles relatives à la gestion et l'aménagement appropriés des paysages.

Deux outils développés par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) ont révélé l'importance paysagère de la région dans le cadre d'une première étude portant sur *l'inventaire des Paysages d'importance cantonale (PIC) du Canton de Fribourg* et d'un second travail cartographiant les *zones de quiétude du Plateau suisse* en particulier le Canton de Fribourg.

Inventaire des Paysages d'importance cantonale (PIC) du Canton de Fribourg

En 2015, sur mandat du Bureau de la protection de la nature et du paysage du Canton de Fribourg, la SL-FP a réalisé un inventaire des paysages fribourgeois susceptibles d'être inclus dans la liste des Paysages d'importance cantonale (PIC). Sur la cinquantaine de paysages inventoriés, douze ont été finalement inscrits au Plan directeur. La région de Montagny n'en fait pas partie, mais ses qualités paysagères intrinsèques ont néanmoins été reconnues au niveau de l'inventaire (*L'Arbogne, / Objet n° 030 / Type de paysage n° 04-04 / Paysage de petits cours d'eau avec passé industriel*).



Les douze PIC, Paysages d'Importance Cantonale du Canton de Fribourg, inscrits au Plan Directeur Cantonal

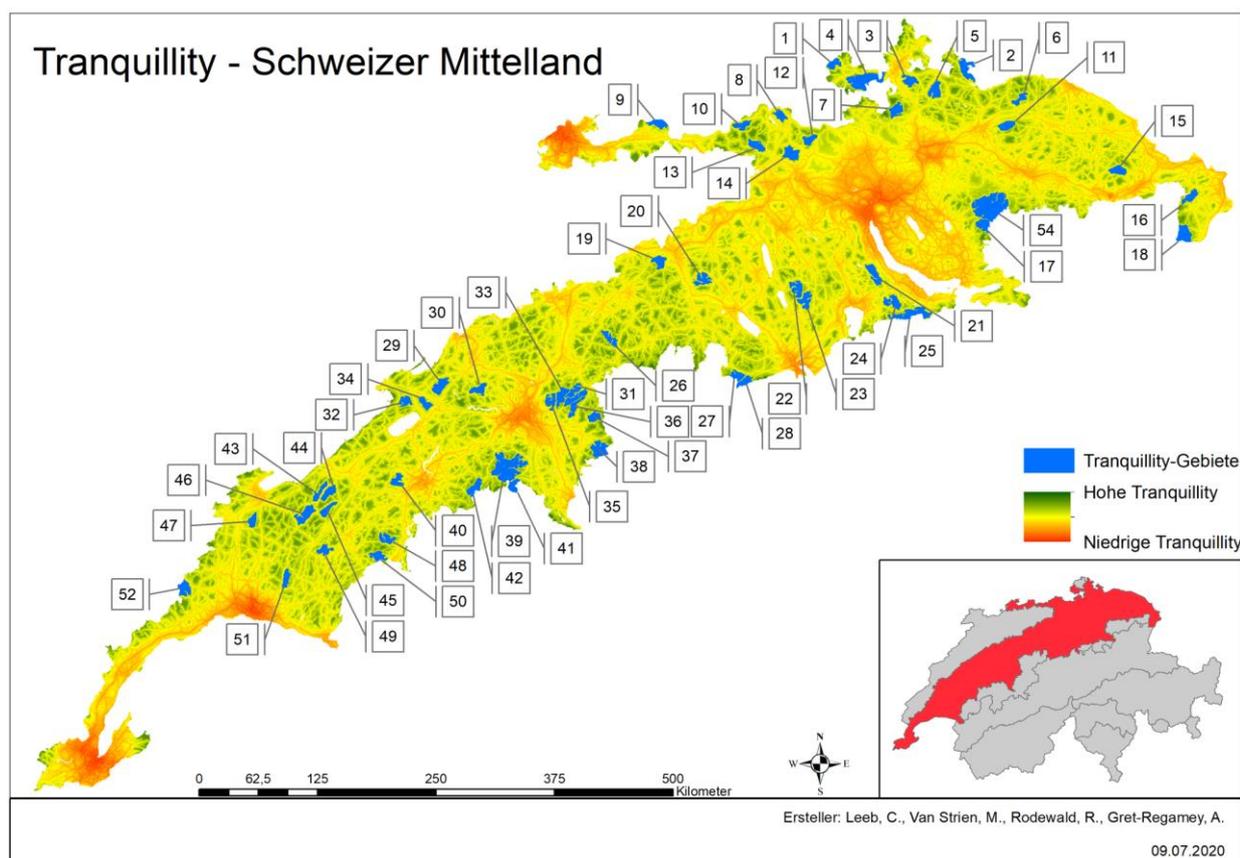
<https://www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/territoire/paysages-dimportance-cantonale>

Cartographie des zones de quiétude du Plateau suisse

En 2020, la SL-FP a élaboré en collaboration avec l'EPFZ une « Tranquillity map du Plateau suisse ». Sur la base de facteurs influençant positivement ou négativement la perception auditive et visuelle, 53 zones d'une superficie minimale de 5 km² ont été recensées au niveau national. Cette carte a permis de montrer qu'il existe encore sur le Plateau, à proximité des grandes agglomérations, des zones d'un seul tenant et d'une certaine taille qui sont proches de l'état naturel, peu exposées au bruit et qui se prêtent au ressourcement dans le calme.

La région de Montagny ne se trouve pas parmi les 53 zones recensées en zone de quiétude. Elle n'entre pas dans les critères retenus pour définir les zones de quiétude, car on n'y trouve pas une superficie d'au moins 5 km² exempte d'infrastructures, telles que par exemple des routes. En revanche, du point de vue des qualités sonores et paysagères, certaines zones paysagères pourraient tout à fait être considérées comme telles.

La quiétude pourrait être intégrée comme critère de qualité dans la planification territoriale, avec la mise en place par exemple de « zones de quiétude » vouées à la détente. Les collectivités concernées auraient la possibilité d'y promouvoir les loisirs contemplatifs et doux, non motorisés, et de préserver davantage ces espaces des perturbations par le biais de mesures de planification.



Situation des zones de quiétude du Plateau suisse (SL-FP)

<https://map.geo.admin.ch/?lang=fr&topic=ech&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&E=2591813.08&N=1190631.43&zoom=1&layers=ch.bafu.tranquillity-gebiete>

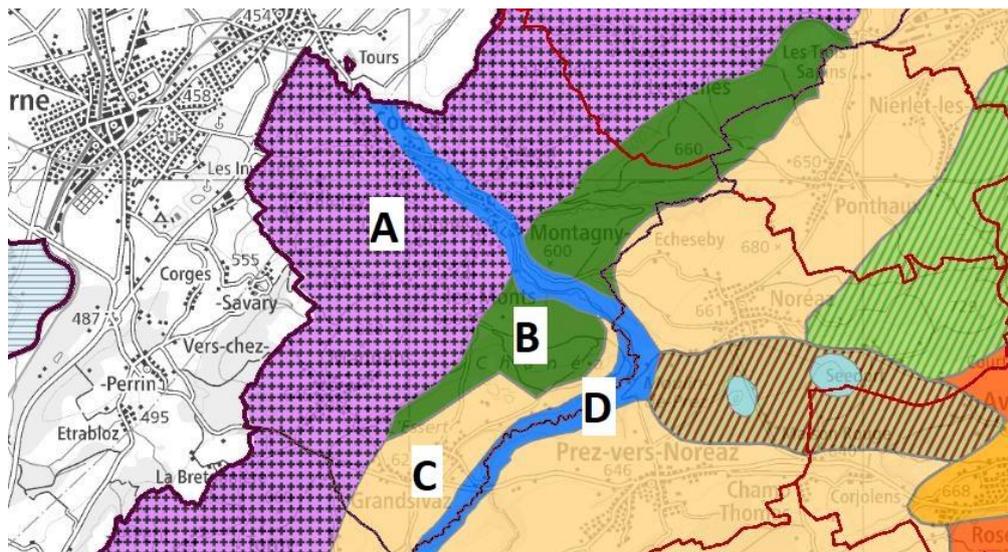
Etudes de cas dans le Canton de Fribourg (SL-FP) :

<https://www.sl-fp.ch/fr/fondation-suisse-pour-la-protection-et-l'amenagement-du-paysage/documentation/la-quietude-du-plateau-suisse-n-etudes-de-cas-337.html#section-632>

4. Type de paysages de la commune de Montagny

Basé sur l'inventaire des paysages fribourgeois de 2015, quatre types de paysage sont représentés sur le territoire communal :

- A. *Paysage en terrasses de cultures*
- B. *Paysage forestier*
- C. *Paysage rural de villages et de hameaux*
- D. *Paysage de petits cours d'eau avec passé industriel*



A. *Paysage en terrasses de cultures*



B. *Paysage forestier*



C. *Paysage rural de villages et de hameaux*



D. *Paysage de petits cours d'eau avec passé industriel*

4A. Paysage en terrasses de culture

Description du paysage

Les paysages en terrasses sont marqués par des surfaces en terrasses créées par l'homme, présentes de manière compacte. Une surface en terrasses comprend un ensemble de terrasses et constitue un paysage homogène souvent très compact. Ces paysages peuvent être différenciés en trois types en fonction de l'étendue des surfaces en terrasses :

- paysages où les surfaces en terrasses dominent du point de vue de la superficie;
- paysages avec quelques surfaces en terrasses de grandes dimensions;
- paysages avec des surfaces en terrasses dispersées de petites dimensions, compactes ou plus clairsemées.

Valeurs esthétiques ou écologiques, nécessités économiques et remèdes à la pénibilité du travail se marient de manière particulière dans les paysages en terrasses de cultures ou viticoles. La forme des talus ou murs et des terrasses, la succession des sites laissés à l'état naturel et des surfaces cultivées accroissent l'impact visuel. Il se dégage du paysage une harmonie entre le relief de la pente imposé par la nature et l'intégration des surfaces exploitables. La réalisation à la main et l'usage de matériaux simples découlent de la nécessité économique et représentent l'une des adaptations les plus fascinantes de l'homme à la nature, à partir de laquelle de nouveaux biotopes ont pu se développer.

Pour étayer les terrasses de cultures dans les régions moins pentues du Plateau suisse, on rencontre plus souvent des talus végétalisés que des murs de pierres sèches qui sont l'apanage des terrasses viticoles. La végétalisation des talus peut être constituée de prés de fauche, de haies vives régulièrement taillées ou de haies plus touffues comportant parfois des arbres de grande taille.

Les cultures occupant les terrasses sont assez diversifiées : pommes-de-terre, maïs, céréales, voire même tabac, dans les zones de grandes cultures et prés de fauche dans les zones un peu moins extensives, bien évidemment exclusivement la vigne sur les terrasses viticoles.

Dans certains endroits, l'exploitation agricole originelle a été abandonnée et remplacée par de l'habitat non agricole. En effet de par leur morphologie et leur situation, les terrasses sont particulièrement propices à l'installation de zones de villas.

Dans le canton de Fribourg, ce type de paysage se rencontre en particulier dans les régions de La Broye et du Lac.

Qualités dignes de protection

Expression culturelle : Aménagement en terrasses pour gagner des terres cultivables et comme protection contre l'érosion, étendue et caractéristique des surfaces en terrasses, murs de pierres sèches ou talus, formes d'exploitation adaptées et changeantes

Expression naturelle : Grande diversité de structures, formations souvent sur la base de terrasses glaciaires, conditions microclimatiques diverses, îlots de chaleur et présence d'espèces thermophiles, structures en mosaïques marquées, variétés de plantes cultivées typiques de la région, murs de pierres sèches et talus faisant office de micro-habitats

Identification et appartenance : Empreinte spatiale et grande persistance, anciennement participation de la population villageoise à l'exploitation des terrasses, paysage souvent non bâti et porteur de l'histoire régionale, produits régionaux des terrasses

Prestation de loisirs et de ressourcement : Forte lisibilité de la fonctionnalité paysagère, accessibilité spécifique, vues marquantes et points de vue, paysages dégageant une atmosphère marquante

Mots-clés : surfaces cultivables en terrasses, systèmes de murs de pierres sèches et de talus, cultures caractéristiques (vignes, prairies, céréales, maïs), structures paysannes-rurales de l'habitat, structures paysagères avec grande régularité, ordre et lisibilité, diversité structurelle plutôt faible, réseaux de chemins agricoles.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Entretien et remise en état des surfaces en terrasses
- Poursuite d'une exploitation agricole adaptée
- Reprise partielle des formes originelles de cultures et des anciennes variétés
- Prévention des améliorations foncières très intrusives et des rénovations de murs inappropriées
- Exploitation extensive des surfaces en terrasses
- Installation de petites structures
- Travaux d'entretien adaptés à la flore et à la faune
- Entretien approprié des murs de pierres sèches et des talus
- Promotion des variétés locales de plantes cultivées
- Préservation et entretien des sites naturels voisins
- Permettre la présence de surfaces en friches et de surfaces résiduelles
- Eviter le goudronnage/bétonnage des chemins d'accès aux terrasses
- Sensibilisation aux terrasses en tant qu'héritage culturel
- Implication de la population dans l'entretien et l'exploitation des terrasses
- Intégration des paysages en terrasses dans les projets de qualité du paysage
- Maintien des paysages en terrasses libres d'éléments perturbateurs (mitage, construction de routes, goudronnage des chemins, murs en béton)
- Préservation des anciens chemins et constructions traditionnelles

4B. Paysage forestier

Description du paysage

Les paysages forestiers sont des zones boisées continues, peu peuplées. Leur aspect est déterminé par la forêt et la végétation forestière qui s'y rencontrent ainsi que par le type d'exploitation forestière et la forme de sylviculture (p. ex. futaie, taillis sous futaie, forêt jardinée). Les paysages forestiers peuvent faire l'objet d'une exploitation sylvicole intense, mais aussi être inexploités.

Qualités dignes de protection

Les qualités à rechercher pour ces paysages sont notamment une gestion forestière et une valorisation du bois respectueuses, adaptées et typiques de la région ainsi que des méthodes de sylviculture proches de la nature. La délimitation par rapport aux terres ouvertes est caractéristique, déterminée par les droits de propriété et d'usage. On y retrouve des témoins du passé, tels que des chemins creux ou des vestiges de l'exploitation historique des ressources (p. ex. fours à chaux, charbonnières, layons de débardage, tranchées, canaux).

Autant que possible, la composition des essences est indigène et adaptée au site, avec la présence d'essences et d'associations forestières rares, une forte proportion de bois mort, une grande diversité génétique et en espèces. Les lisières non rectilignes et étagées, des surfaces à forte dynamique naturelle et à différents stades de succession, un caractère naturel de vastes paysages sont des qualités à préserver et à promouvoir.

Les paysages forestiers forment d'une part la représentation typique de la nature sauvage, et d'autre part remplissent des fonctions protectrices et économiques auxquelles la population est attachée. Ce sont des lieux à haute valeur symbolique et mythologique (légendes, histoires, lieux-dits). Au-delà de leur aspect continu et apparemment uniforme, ils renferment de nombreuses particularités : arbres

remarquables, crêtes boisées, clairières, lieux particuliers (p. ex. rochers, plans ou cours d'eau, chutes d'eau), lieux de spiritualité et de recueillement.

Les paysages forestiers sont des lieux de tranquillité, d'isolement, d'expériences esthétiques et sensorielles variées (jeux d'ombre et de lumière, fond sonore, cycle des saisons bien marqué, contrastes frappants). Ils représentent la quintessence du contact de l'humain avec la nature et offrent de nombreuses possibilités d'activités de loisirs : chemins de randonnée, chasse et pêche, découverte de l'exploitation du bois et de la gestion forestière, infrastructures typiques (p. ex. foyers, refuges forestiers, places de pique-nique).

Mots-clés : zones boisées de grande taille, relativement fermées, associations forestières typiques de la région et variées, arbres isolés remarquables et éléments naturels (p. ex. rochers, plans ou cours d'eau, clairières, chutes d'eau, etc.), formes de gestions forestières typiques de la région (p. ex. forêts jardinées, taillis sous futaie, etc.), lisières étagées, vestiges de l'exploitation historique, mosaïques de parcelles boisées exploitées et non exploitées, différentes qualités de chemins.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Maintien d'une sylviculture proche de la nature, rétablissement des formes d'exploitation et d'une composition d'essences traditionnelles
- Mise en évidence d'éléments culturels historiques par des mesures sylvicoles et des mesures d'entretien appropriées
- Maintien des limites forestières traditionnelles, création et entretien de lisières étagées
- Maintien d'une zone de transition avec le milieu bâti, les routes et les constructions
- Promotion d'associations forestières rares ainsi que des essences indigènes et adaptées au site
- Création de réserves forestières, programmes de conservation d'espèces végétales et animales
- Eviter les limites forestières artificielles, les constructions ou installations exposées non conformes à l'affectation de la zone (p. ex. éoliennes, lignes à haute tension) et les routes asphaltées
- Prévention d'un morcellement excessif et du dérangement de la faune
- Ancrage de la forêt comme une partie importante de l'économie locale, promotion des circuits économiques régionaux (bois, meubles, bois d'énergie, etc.)
- Maintien libre des lieux symboliques et des points de vue, préservation des arbres remarquables
- Planification et aménagement des infrastructures de loisirs compatibles avec la protection du paysage (p. ex. parcours de VTT)
- Participation de la population à l'entretien des forêts, information publique concernant l'exploitation du bois
- Maintien de différentes qualités de chemins et des diversités des physionomies forestières

4C. Paysage rural de villages et de hameaux

Description du paysage

Les paysages ruraux de villages et hameaux du Plateau et de l'espace préalpin présentent des structures villageoises souvent clairement délimitées et des formes d'agglomérations typiques. Ils se trouvent généralement à une distance moyenne à élevée des centres urbains.

Les constructions et les terres aux alentours sont marquées à l'origine principalement par l'exploitation agricole et les activités artisanales. Dans certaines régions, il subsiste un caractère patrimonial relativement fort, alors que d'autres régions ont déjà subi des changements plus importants, notamment suite au fort développement des zones de villas individuelles en périphérie des villages.

Qualités dignes de protection

Les paysages ruraux de villages et hameaux présentent à l'origine divers modèles d'agglomérations et divers types de situation, Ces paysages sont historiquement liés à l'espace exploité : villages de fond de vallée, à flanc de coteau, sur des terrasses ou dans une situation protégée. Ils présentent également une campagne caractéristique, des constructions et installations typiques de la région démontrant une certaine "diversité dans l'unité" culturelle, ainsi qu'un réseau de chemins agricoles traditionnels. L'exploitation est menée à partir des centres villageois, qui ont une forte empreinte sur l'espace extérieur mais forment avec les terres cultivées une transition relativement continue.

La campagne environnante peut être marquée par divers éléments du paysage culturel traditionnel (par ex. vergers, haies, terrasses, murs de pierres sèches). Les structures sont assez persistantes avec un degré de changement relativement faible dans les régions peu soumises à la pression de l'urbanisation. Sur le Plateau, le fort développement des maisons individuelles marque en revanche la périphérie des villages.

Sur le plan naturel, une grande diversité structurelle, l'aménagement naturel des espaces extérieurs à l'agglomération, la présence de jardins promeuvent une assez forte diversité génétique et en espèces. La promotion de variétés de plantes cultivées typiques de la région et des surfaces écologiques renforce cette diversité.

Image typique de la constance et de la paysannerie/ruralité ("Suisse villageoise"), ces paysages ont une grande importance pour la compréhension de l'histoire locale. Lieux de mémoire, ils conservent souvent des traditions vivantes. Leur spécificité est marquée par l'existence de produits et spécialités issus d'un artisanat régional et local, de symboles d'appartenance culturelle et religieuse, de manifestations culturelles et de fêtes traditionnelles.

Le visiteur y fait l'expérience de la cohérence de la répartition des zones habitées dans le paysage. Parmi les qualités à préserver, il faut noter en particulier le maintien de vues attrayantes sur les villages (notamment dans le contexte du développement des zones de villas) et de la perceptibilité de l'histoire du lieu, ainsi que de la typicité des villages traditionnels (villages-rues, villages "en tas", etc.).

Mots-clés : *structure d'agglomération marquée par l'aspect rural-agricole, espaces intérieurs et extérieurs de l'agglomération attrayants, vues attrayantes sur les villages, modes de construction typiques de la région, éléments du paysage culturel traditionnel (vergers hautes-tiges, haies, murs de pierres sèches, etc.), lisibilité de l'histoire du lieu et des voies de communication*

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Promotion du développement des constructions vers l'intérieur
- Développement de l'architecture établie et typique de la région, mode de construction conforme au site
- Transparence de l'historique des bâtiments, changements d'affectation de qualité, maintien et promotion des possibilités de nidification pour les oiseaux dans les vieux bâtiments
- Conservation de l'aspect des rues villageoises (p. ex. espaces verts imbriqués, cours en pavés), des chemins traditionnels, des ouvrages de maçonnerie et des modes de construction en bois
- Conservation et promotion des jardins caractéristiques en bordure d'agglomération et à l'intérieur du village
- Promotion d'une culture villageoise vivante
- Aménagement attrayant de la périphérie de l'agglomération et de l'espace intérieur du village, processus d'aménagement participatif
- Zones de rencontre et modération du trafic, prévention des grands parkings, réduction de la charge en trafic
- Maintien des ceintures vertes de l'agglomération libres d'atteintes dues aux constructions, conservation des vues marquantes sur le village
- Transparence de l'historique des zones bâties et des terres cultivées

- Maintien d'une agriculture multifonctionnelle et de formes d'exploitations adaptées à l'espace naturel, exploitation extensive de l'espace extérieur, promotion des surfaces résiduelles et des friches
- Inventaires des variétés cultivées et projets de conservation d'anciennes races d'animaux domestiques et d'anciennes variétés de plantes cultivées
- Préservation de « points de repère » marquants (p. ex. petits cours d'eau, points de vue, arbres isolés), remise à ciel ouvert et renaturation de cours d'eau
- Préservation de la valeur de découverte (p. ex. tranquillité, obscurité nocturne, vue), entretien de chemins attrayants à faible trafic, possibilités de rencontres avec l'agriculture locale
- Promotion de la collaboration intercommunale

4D. Paysage de petits cours d'eau avec passé industriel

Description du paysage

Les paysages de petits cours d'eau sont marqués par des étendues ou des cours d'eau naturels et/ou artificiels qui ont entraîné un mode d'utilisation particulier encore visible dans le paysage environnant. Ils peuvent porter les marques d'un passé industriel lié notamment à l'exploitation de la force hydraulique pour entraîner par exemple moulins ou scieries.

Qualités dignes de protection

Les paysages de petits cours d'eau peuvent porter les traces historiques d'une utilisation de l'eau particulièrement diversifiée et importante. Ils peuvent comporter notamment les vestiges de la culture industrielle passée liée à l'eau ainsi que de ses utilisations subséquentes. Les structures d'habitats et la physionomie des localités rappellent la dépendance de la source d'énergie eau ou de l'extraction de la tourbe. Ces paysages peuvent particulièrement profiter de mises en valeur ménageant le paysage (préservation d'anciennes installations hydrauliques, tourisme doux, protection de la nature, pêche).

Les petits cours d'eau sont un élément naturel important qui génère des milieux diversifiés, tels que des sites semi-humides et humides, des hauts et bas-marais (généralement protégés). Ces qualités peuvent être améliorées par la revitalisation au moins partielle des cours d'eau et la création de zones tampons avec le paysage cultivé.

Les paysages de petits cours d'eau peuvent être la source de la création de valeurs touristiques et économiques locales et régionales. La mise en place de sentiers didactiques et la publication de documents retraçant l'histoire du paysage, les mesures de restauration et de revitalisation, les projets de petite hydraulique faisant le lien avec les installations du passé permettent de mettre en valeur l'aspect patrimonial de ces paysages. Leur valeur peut être préservée en maintenant une emprise relativement faible de l'extension des zones habitées et de nouvelles infrastructures non typiques du lieu.

Ces paysages constituent des îlots de calme et de contact avec la nature. Ils permettent une offre étendue de randonnées, et la possibilité d'aller à la découverte de l'inconnu. Leur attrait naturel est complété par une culture industrielle marquée, avec l'intégration de nouvelles utilisations de l'énergie hydraulique ou la remise en état d'anciens éléments liés à l'énergie hydraulique pouvant être visités (moulins par exemple).

Mots-clés : *système hydrologique diversifié avec une histoire culturelle industrielle particulière, îlots de nature de grande valeur, qualité de l'expérience d'un passé visible et encore présent sous la forme de vestiges, formes d'utilisations industrielles et énergétiques développées*

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

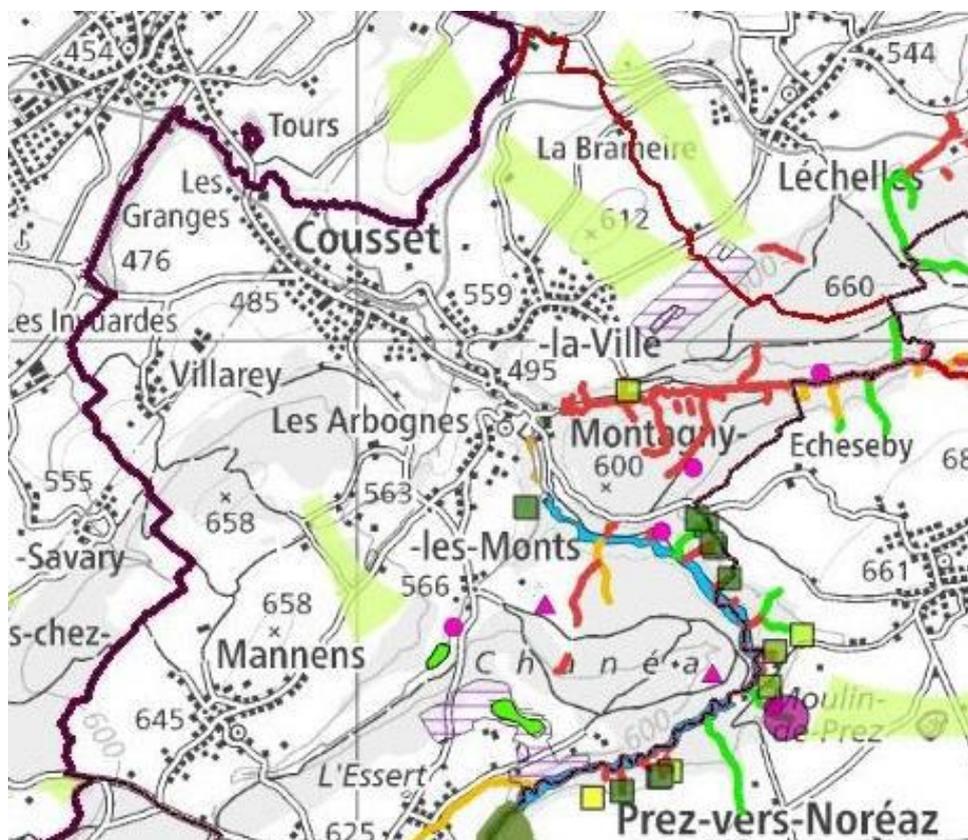
- Restauration et entretien des traces historico-culturelles de l'utilisation de l'eau
- Préservation de la qualité architecturale et du caractère des zones bâties et maintien libre des espaces aquatiques non bâtis
- Développement (si judicieux) de l'exploitation industrielle ou énergétique dans le contexte de l'histoire culturelle et typique de la région
- Préservation et entretien des zones humides et marais
- Revitalisation des cours d'eau et aménagement de zones tampons hydrologiques contre les éléments nutritifs et contre les perturbations
- Préservation des contrastes entre tronçons de cours d'eau utilisés et non utilisés
- Dynamique de l'eau résiduelle et de l'écoulement écologiquement suffisantes
- Conservation et favorisation des saules têtards
- Insertion dans des conceptions directrices communales et régionales
- Développement et diffusion des connaissances sur le paysage, sensibilisation, actions d'entretien du paysage pour la population
- Promotion du marketing régional
- Promotion de projets artistiques avec le paysage comme contenu
- Préservation de l'accessibilité publique et des qualités récréatives
- Offres touristiques spécifiques

5. L'existant : les zones naturelles protégées de Montagny

A l'heure actuelle, la commune de Montagny ne comporte pas de zones spécifiques de protection du paysage dans son PAL ou de règles relatives à la gestion et l'aménagement appropriés des paysages.

Par contre, le territoire communal est sans doute l'un des plus riches en zones naturelles de la partie du Plateau suisse du Canton de Fribourg. Une bonne partie d'entre elles bénéficient d'un degré de protection soit national, cantonal, régional ou local :

- Zone alluviale d'importance nationale
- Sites à batraciens d'importance nationale, cantonale, locale
- Bas-marais d'importance cantonale
- Ruisseaux avec potentiel pour la salamandre tachetée
- Prairies et pâturages secs d'importance cantonale
- Corridors à faune d'importance supra-régionale et locale



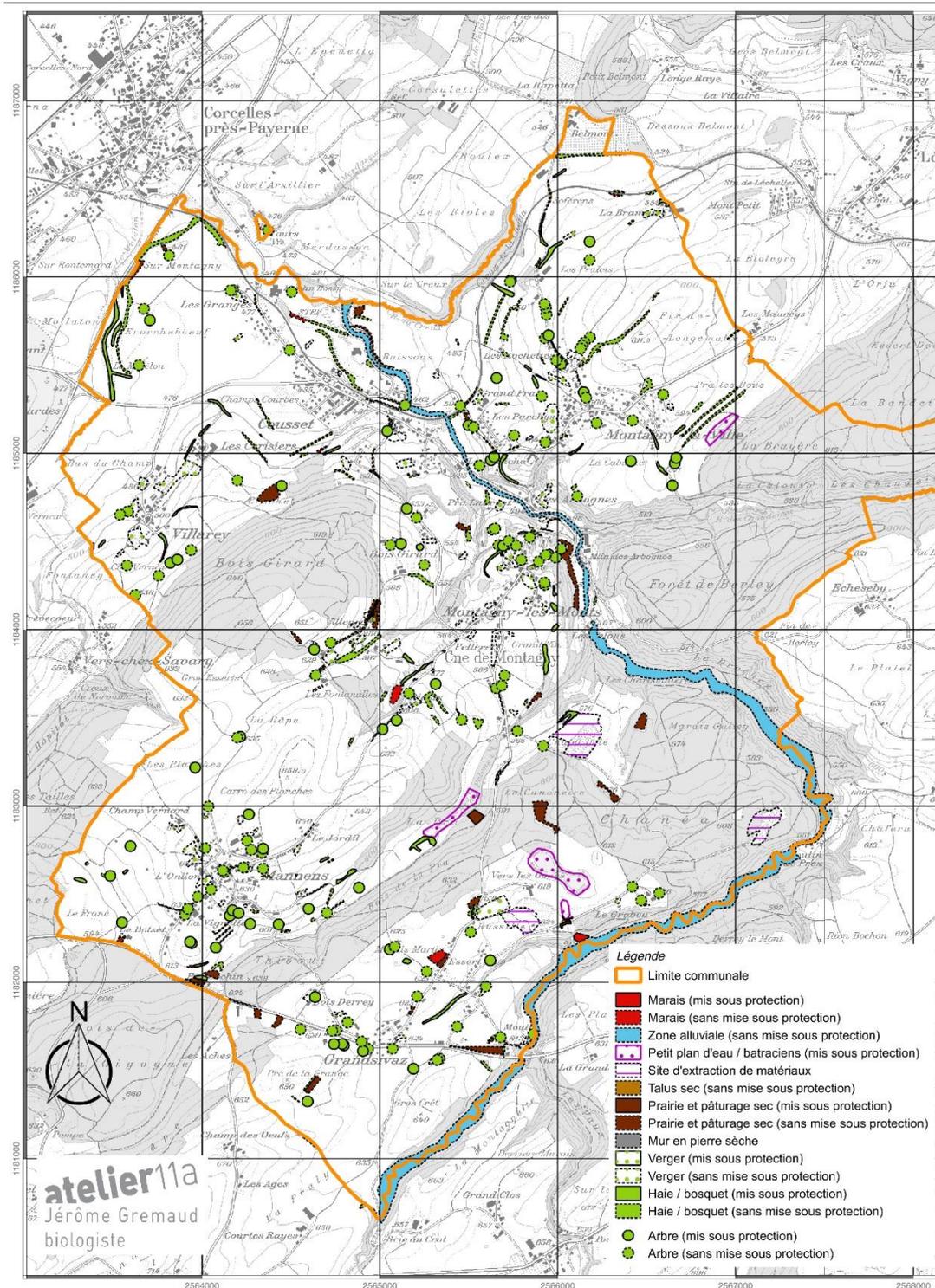
D'après le Portail cartographique du Canton de Fribourg

A ces zones protégées à divers degrés viennent s'ajouter d'autres éléments naturels qui ont été recensés dans le cadre de l'inventaire des biotopes de la commune de Montagny réalisé en 2018 :

- Sites d'extraction de matériaux
- Talus secs
- Prairies et pâturages secs
- Murs en pierres sèches
- Vergers
- Haies
- Arbres isolés

CARTE DE SYNTHESE

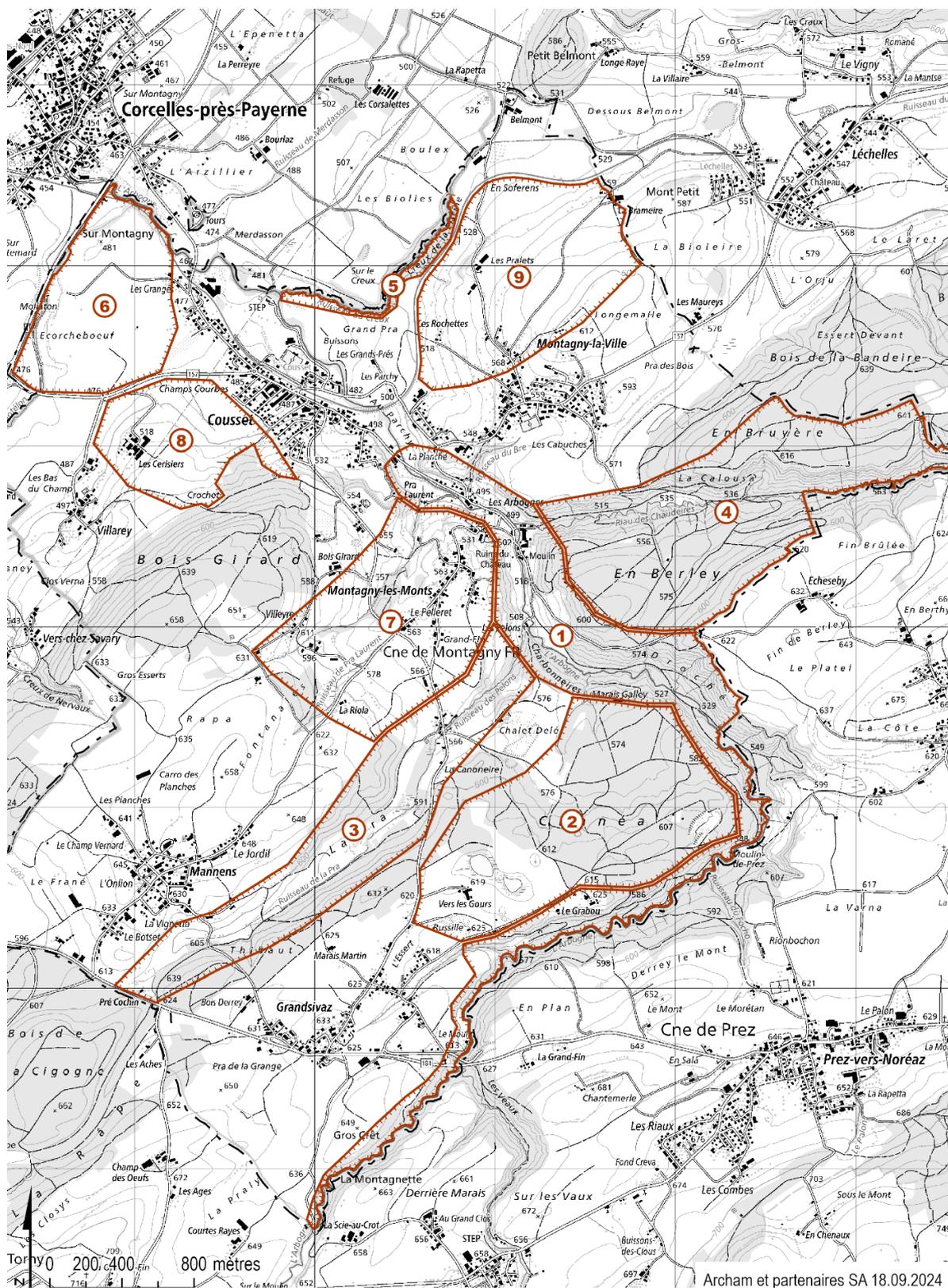
Echelle : 1 : 20'000 (A3) - Système de coordonnées : MN95



Carte de l'inventaire des biotopes de la Commune de Montagny (Jérôme Gremaud 2018)

6. Propositions de paysages d'importance locale

Au total neuf zones sont proposées dans le cadre des paysages d'importance locale.



Propositions de paysages d'importance locale (cartographie Archam et partenaires SA 18.09.2024)

1. *L'Arbogne*
2. *Les Gours - La Chanéa*
3. *La Pra - Les Pelons*
4. *En Bruyère - En Berley*
5. *Creux de la Chetta*
6. *Les Granges*
7. *Montagny-les-Monts (Vallon de l'Arbogne)*
8. *Les Cerisiers – Champs Courbes*
9. *Les Rochettes – La Branleire*

Quatre périmètres sont définis comme prioritaires de par leur très haute valeur paysagère. Valeur par ailleurs reconnue par les différents types de protections naturelles dont elles disposent déjà sur une partie de leur surface :

1. Vallée de l'Arbogne (zone alluviale d'importance nationale)
2. Les Gours - La Chanéa (site de reproduction des batraciens d'importance nationale et bas-marais d'importance cantonale)
3. La Pra - Les Pelons (site de reproduction des batraciens d'importance nationale et bas-marais d'importance cantonale)
7. Montagny-les-Monts (ISOS d'importance nationale)

6.1 Périmètre 1. L'Arbogne : une vallée sauvage digne d'être protégée

Sur la cinquantaine de paysages inventoriés susceptibles de devenir des Paysages d'importance cantonale (PIC), douze ont été finalement inscrits au Plan Directeur fribourgeois par le Conseil d'Etat. La région de Montagny n'en fait pas partie, mais ses qualités paysagères intrinsèques ont néanmoins été reconnues au niveau de l'inventaire initial : (*L'Arbogne, / Objet n° 030 / Type de paysage n° 04-04 / Paysage de petits cours d'eau avec passé industriel*).

L'Arbogne traverse la commune de Montagny du Sud au Nord sur plus de 8 km entre le pont de la Scie-au-Crot près de Corserey et le pont de la route de Berne à Corcelles-près-Payerne. Elle constitue la colonne vertébrale de son image paysagère.

Le paysage de petit cours d'eau avec passé industriel de l'Arbogne comprend la rivière ainsi que ses rives et une zone tampon de largeur variable comprenant les terres environnantes. Nous retrouvons dans ce paysage une interaction entre la rivière et l'action de l'homme. Ce paysage, d'une longueur d'environ 16 kilomètres, se situe dans les districts de la Glâne et de la Broye. Si la première partie du cours d'eau coule dans un paysage ouvert, il s'enfonce ensuite dans un vallon plus escarpé jusqu'à Cousset et la frontière du canton de Vaud. L'Arbogne est, la plupart du temps, entourée de secteurs boisés ou de forêts, sauf dans son secteur initial. Les rives de l'Arbogne sont peu construites, et la plupart du temps par d'anciens moulins et scieries formant des hameaux. Ces implantations ont laissé des traces de modifications du cours d'eau, comme des digues de captage, de régulation et des canaux d'acheminement.

Qualités paysagères

Expression culturelle

L'expression culturelle dans le paysage de l'Arbogne se traduit par les traces d'exploitation laissées par l'homme le long du cours d'eau. Rivière au tracé souvent naturel, l'Arbogne a peu de rapport étroit avec les villages qui lui sont proches, mis à part le hameau des Arbognes. La rivière est rectifiée entre Chatonnaye et Torny-le-Grand. Elle a été une source d'énergie hydraulique pour les villages proches jusqu'au début du XXe siècle. Les traces de cette industrie aujourd'hui disparue sont restées dans le paysage. Ainsi, plusieurs anciens moulins et scieries, composant parfois des hameaux avec des fermes, bordent régulièrement les rives de l'Arbogne. Des points de captages d'eau sont fréquents, et forment de petits ruisseaux toujours présents dans le paysage à l'heure actuelle, traversant les anciens hameaux industriels. De nouveaux quartiers se sont construits ces dernières années près des rives aux Arbognes et à Cousset.



Le vallon de l'Arbogne vu depuis le sommet de la tour de Montagny

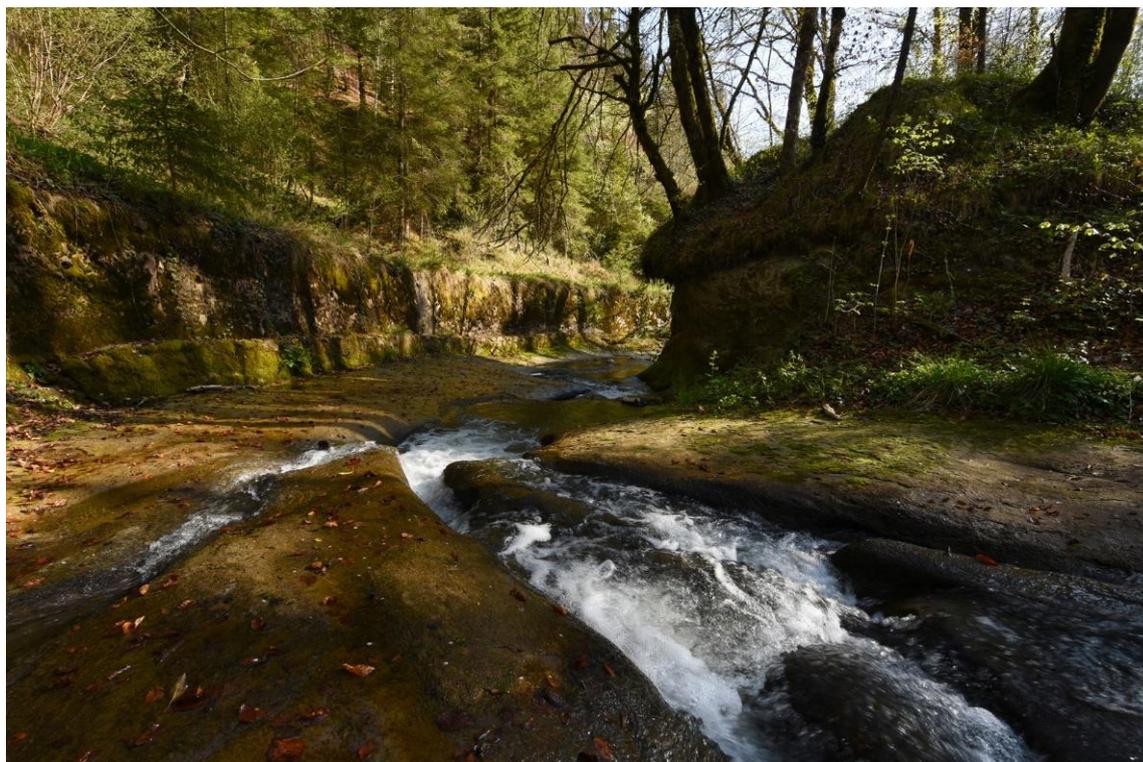
Expression naturelle

La diversité naturelle est marquée dans le paysage de l'Arbogne. Même si plusieurs de ses secteurs ont été modifiés par l'industrie hydraulique, une grande partie de la rivière est encore proche de l'état sauvage. La composante naturelle de la partie rectifiée de la rivière est quasi nulle, tandis que le reste est souvent intégré dans des secteurs forestiers. La rivière est souvent accompagnée par des zones humides proches des rives. L'Arbogne coule généralement dans un relief encaissé d'origine molassique et fluviale.



Zone alluviale d'importance nationale de l'Arbogne (No 406)

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/infrastructure-ecologique/biotopes-d-importance-nationale/zones-alluviales.html>



Identification et appartenance

L'Arbogne est une rivière d'importance locale. Elle donne son nom à sa vallée ainsi qu'à un hameau qu'elle traverse. Les anciennes activités industrielles liées à la rivière se retrouvent dans le nom des lieux-dits. Le peu de proximité de la rivière avec les agglomérations rend difficile une identification forte de la population locale. Sa taille moyenne rend également sa visibilité peu évidente.

Lieux-dits en rapport avec les activités industrielles liées à la rivière (Du Sud au Nord) :

- La Scie-au-Crot (près du petit pont menant à Corserey)
- Le Moulin (près du pont de Grandsivaz)
- Moulin de Prez et Pré du Moulin
- Moulin des Arbognes
- Sous la Foule et Sur la Foule (près de la STEP de Cousset)



La scierie actuelle à l'emplacement de l'ancien Moulin des Arbognes

D'autres lieux sont ou ont été liés à des activités industriels dépendantes de la rivière (Montandon Maurice, 2008, *Patrimoine au fil de l'eau : à la découverte des richesses de l'Arbogne*, Association Développement 21, 64p.) :

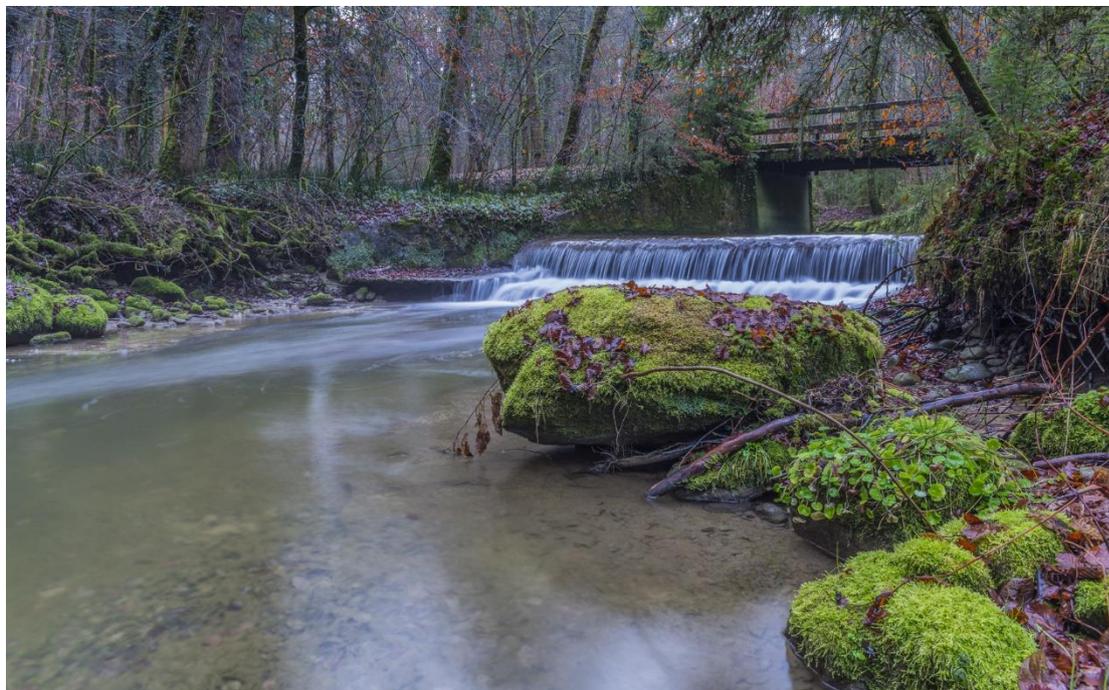
- Le Moulin Bossy – Cousset
- Le Moulin Sous-Tours en contrebas de l'enclave de Tours (commune de Montagny)



L'huilerie du Moulin Sous-Tours (Corcelles-près-Payerne) en contrebas de l'enclave de Tours (Cousset)

Prestation de loisirs et de ressourcement

La variété des éléments qui modèlent le paysage crée un périmètre propice aux balades et à la découverte. Les traces de l'exploitation hydraulique historique, encore présentes dans le paysage, peuvent être un thème de parcours didactique. L'offre en sentiers riverains pourrait toutefois être améliorée.



Aménagements divers sur le cours de l'Arbogne

Caractères dignes de protection

- Paysage présentant une mixité entre secteurs naturels et secteurs corrigés
- Présence le long du cours d'eau de nombreux vestiges de l'industrie d'autrefois
- Secteurs sauvages et intégrés dans des secteurs boisés

Menaces

Les pressions suivantes menacent particulièrement l'intégrité et les qualités de ce paysage. Une attention particulière doit y être portée lors de la planification des projets touchant à l'aménagement du territoire et aux thèmes concernés :

- Aménagements du cours d'eau, corrections de certains secteurs sans incorporation du projet dans un concept paysager
- Projets de construction à proximité immédiate du cours d'eau
- Ruines des bâtiments et infrastructures historiques
- Excès de matières nutritives dans le cours d'eau

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

Afin de maintenir et perpétuer les caractéristiques spécifiques et les qualités de ce paysage, les objectifs suivants doivent être pris en compte dans les projets ayant une incidence spatiale, notamment ceux touchant à l'aménagement du territoire et à la valorisation du paysage :

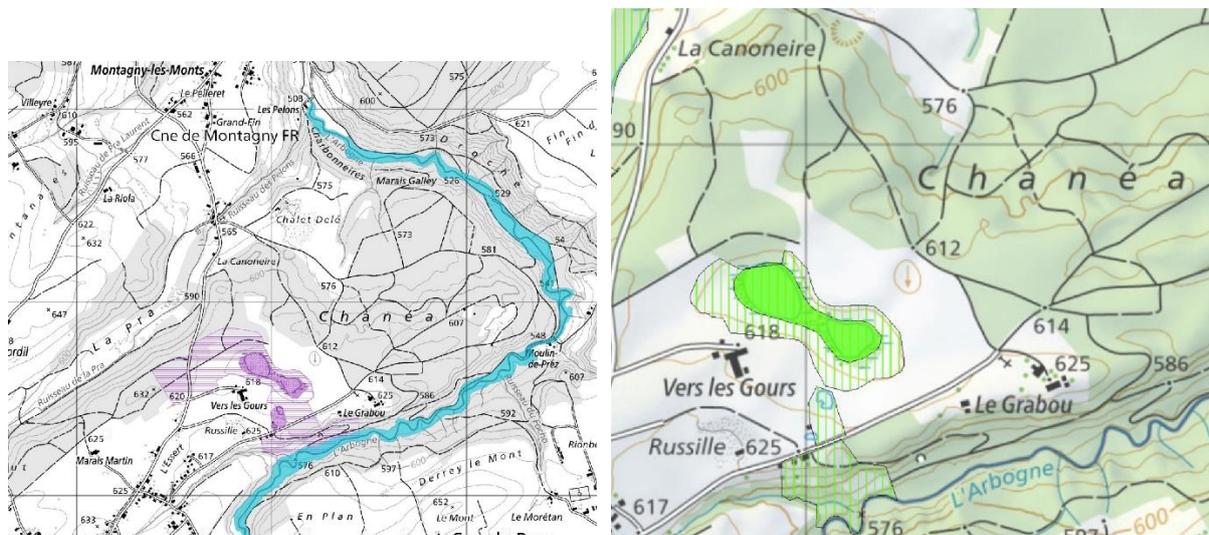
Objectifs et mesures	Sources, outils / concrétisation
<p><i>Entretien, conservation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la qualité architecturale et du caractère des zones bâties et maintien libre des espaces aquatiques non bâtis • Préservation et entretien des zones alluviales, tronçons naturels, zones humides et marais • Préservation des contrastes entre tronçons de cours d'eau utilisés et non utilisés • Conservation et favorisation des éléments naturels typiques (p. ex. saules têtards) • Pratiquer une sylviculture proche de la nature et améliorer la biodiversité 	<p>Inventaire / PAL, PDCom</p> <p>Inventaire, CEP / PAL, PDCom</p> <p>PAL, PDCom</p> <p>CEP / contrats, CQP</p> <p>Plan de gestion de l'Arbogne (https://www.fr.ch/diaf/sfn/actualites/le-vallon-de-larbogne-une-zone-alluviale-dimportance-nationale-a-preserver)</p>
<p><i>Valorisation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'exploitation historique de la force hydraulique • Revitalisation de secteurs artificialisés et aménagement de zones tampons hydrologiques contre les éléments nutritifs et contre les perturbations • Sensibilisation de la population à l'histoire industrielle, paysagère et naturelle de l'Arbogne, actions d'entretien par la population • Préservation et renforcement de l'accessibilité publique et des qualités récréatives 	<p>Inventaire / PAL, PDCom</p> <p>CEP / PAL, PDCom</p> <p>PDCom</p> <p>PAL, PDCom</p> <p>Plan de gestion de l'Arbogne</p>
<p><i>Création</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insertion des questions de gestion de la qualité paysagère du cours d'eau dans des conceptions directrices intercommunales et régionales • Développement (si judicieux) de l'exploitation industrielle ou énergétique dans le respect du contexte historique et typique de la région • Offres touristiques spécifiques liées au cours d'eau et à son histoire industrielle • Développement permettant d'appréhender l'histoire industrielle en combinant revitalisation, remise en fonctionnement et aménagement respectueux 	<p>CEP / PDCom, conceptions intercommunales</p> <p>PDCom</p> <p>PDCom</p> <p>PAL, PDCom</p>

6.2 Périmètre 2. Les Gours – La Chanéa : Reliques de zones marécageuses

Situés dans des cuvettes sur un petit plateau en bordure de l'Arbogne, le site des Gours ainsi que la forêt de la Chanéa représentent les reliques marécageuses des vastes zones humides qui parsemaient autrefois les collines entre la Glâne et la Broye. Ces zones humides constituent des habitats parfaits pour un nombre important d'espèces animales et végétales.

Ainsi, les étangs des Gours sont protégés au niveau national car ils agissent comme sites de reproduction de plusieurs espèces de batraciens. Ils sont également inscrits à l'inventaire cantonal des bas-marais.

Une part non-négligeable de la forêt de la Chanéa constitue l'une des réserves mycologiques du Canton.



Site de reproduction des batraciens d'importance nationale et bas-marais d'importance cantonale des Gours

Description du paysage

Les paysages marécageux ont comme caractéristique majeure d'être marqués par des biotopes marécageux (forêts marécageuses, hauts-marais, bas-marais). Dans l'espace alpin, ces sites se trouvent généralement sur des cols, sur des hauts plateaux ou dans des hautes vallées. En plaine, dans les grandes vallées fluviales ou à proximité des lacs, on retrouve souvent des surfaces dont la qualité est déterminée par l'exploitation antérieure de la tourbe et/ou leur exploitation en tant que prairies à litière. L'environnement non marécageux est en relation étroite avec les sites marécageux et présente des formes de paysages, des modes d'utilisation, d'éléments culturels, de modes de développement et d'occupation caractéristiques.

Qualités dignes de protection

Les qualités naturelles sont généralement élevées, avec une diversité d'espèces typiques des territoires marécageux, des îlots de nature sauvage et la présence de milieux naturels rares. Le maintien d'un faible niveau de dérangement, la préservation de la morphologie du terrain conditionnée par les marais ainsi que l'existence de sites humides et à humidité variable, de conditions permettant le déroulement de la succession naturelle ainsi que de zones de transition utilisées de façon extensive favorise la biodiversité.

Les paysages marécageux sont des lieux particuliers qui ont souvent une signification mythologique. Ils sont également porteurs d'histoire, en raison de l'ancienne extraction de la tourbe et de leur utilisation comme prairies à litière. Ce sont enfin des lieux à l'esthétique particulière, empreints de mystère et de nostalgie. Le visiteur y fait l'expérience d'une exploitation passée du sol, des traces des

périodes glaciaires, du mystère et de l'inaccessible. L'aspect saisonnier y est marqué, ce sont des paysages dégagant une ambiance forte, offrant des expériences esthétiques variées et un contact avec une flore et une faune rare.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection stricte contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Entretien des paysages marécageux et maintien libre d'embroussaillage
- Renaturation des marais
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Démontage des installations et constructions gênantes
- Préservation du paysage marécageux par sa protection contre une emprise et une utilisation touristique excessives
- Mise en valeur des potentiels culturels et naturels des sites marécageux
- Orientation attrayante et informative des visiteurs (exemple : sentier mycologique didactique de la Chanéa, etc.)



Site de reproduction des batraciens d'importance nationale et bas-marais d'importance cantonale des Gours à Grandsivaz

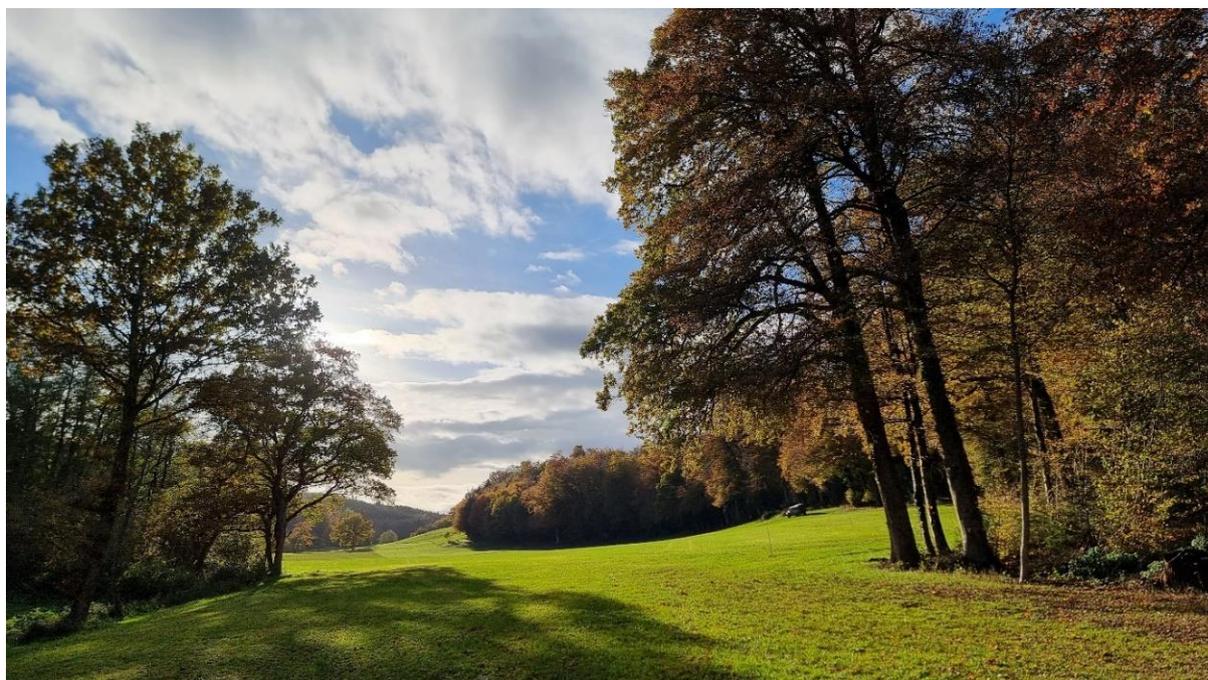
6.3 Périmètre 3. La Praz – Les Pelons : Un vallon hors du temps

Le ruisseau de la Praz, qui devient celui des Pelons vers l'aval, marque un vallon aux bordures boisées. La présence humaine y est très peu marquée, excepté deux routes qui le traversent. Quelques maisons marquent la présence d'une ancienne zone de moulins en bordure de la route reliant Cousset à Grandsivaz. Sinon, sur trois kilomètres entre la route cantonale Fribourg -Payerne et l'Arbogne, ce vallon semble comme perdu hors du temps.

Au centre du vallon, on trouve une zone de protection de la nature, une zone humide, un site à batraciens et le bas-marais des Pelons, tous sous protection cantonale.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection stricte contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Entretien des paysages marécageux et maintien libre d'embroussaillage
- Renaturation du cours des ruisseaux (parfois canalisés)
- Prévention des modifications du terrain dans les espaces présentant une certaine valeur géomorphologique
- Préservation du paysage par sa protection contre une emprise et une utilisation touristique excessives
- Mise en valeur des potentiels culturels et naturels des sites marécageux
- Orientation attrayante et informative des visiteurs



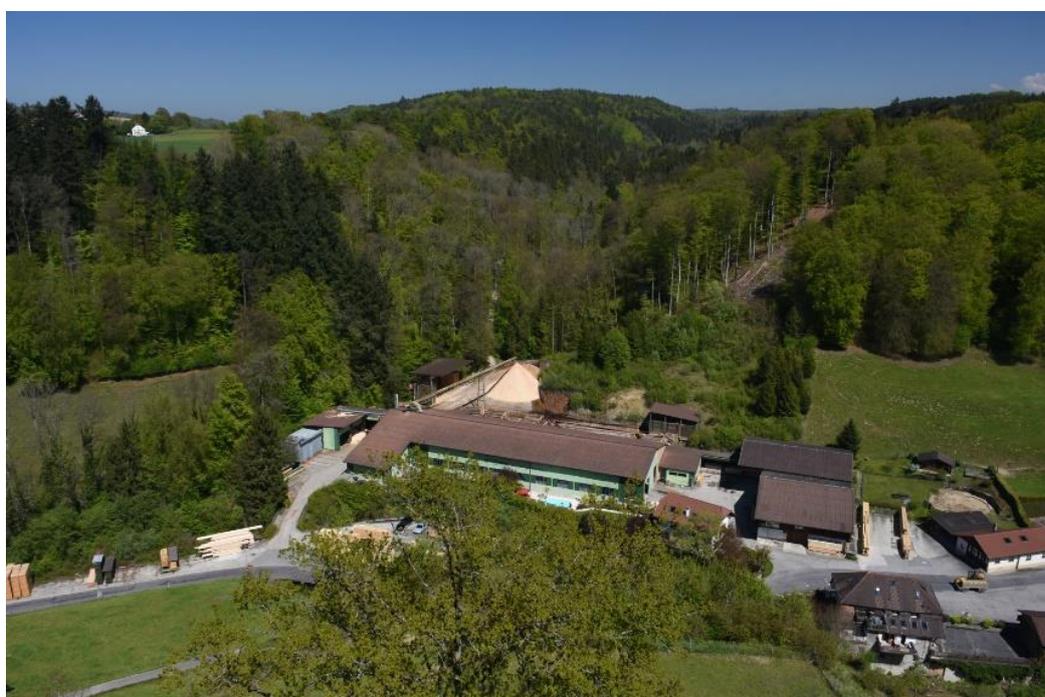
Vallon préservé de la Praz entre Mannens et Montagny-les-Monts

6.4 Périmètre 4. En Bruyère - En Berley : Le vallon des salamandres

Situées entre l'Arbogne et Ponthaux, les forêts de La Bruyère et de Berley occupent un vallon parcouru par le Riau des Chaudeires et ses multiples affluents. Ces biotopes humides présentent un haut potentiel pour la salamandre tachetée, un amphibien menacé de disparition dans le canton de Fribourg. La salamandre pond ses larves dans des petits ruisseaux propres et bien oxygénés, en privilégiant les vallons avec beaucoup de bois mort au sol.

A l'orée Nord de la forêt de La Bruyère se trouve le site à batraciens d'importance nationale de Prales-Bous.

Les forêts denses et les nombreux petits ruisseaux creusés dans la molasse forment du point de vue paysager un ensemble à l'aspect sauvage, uniquement entrecoupé par les chemins de dévestiture forestière.



Les forêts de La Bruyère et de Berley occupent un vallon parcouru par le Riau des Chaudeires



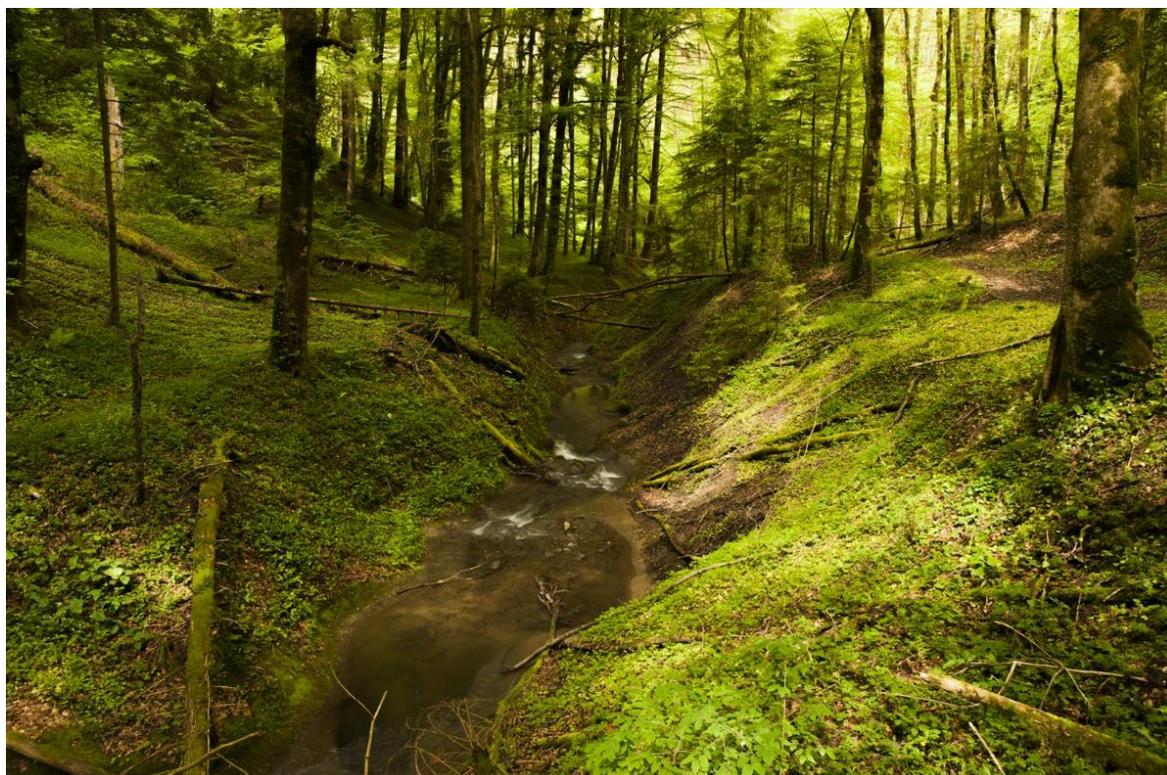
Ruisseaux à potentiel pour la Salamandre tachetée (Riau des Chaudeires et affluents)

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Préservation du paysage par sa protection contre une emprise et une utilisation touristique excessives
- Orientation attrayante et informative des visiteurs

Mesures propres au développement de la Salamandre tachetée

- Promouvoir l'extensification des secteurs en amont des sources de ruisseaux à salamandre
- Laisser le bois mort au sol dans les ravins propices aux salamandres
- Créer des cuvettes d'eau calme pour les larves
- Eviter les drainages des marais de pente en forêt
- Protéger les groupements de sources favorisant la formation de tuf (éviter le piétinement)



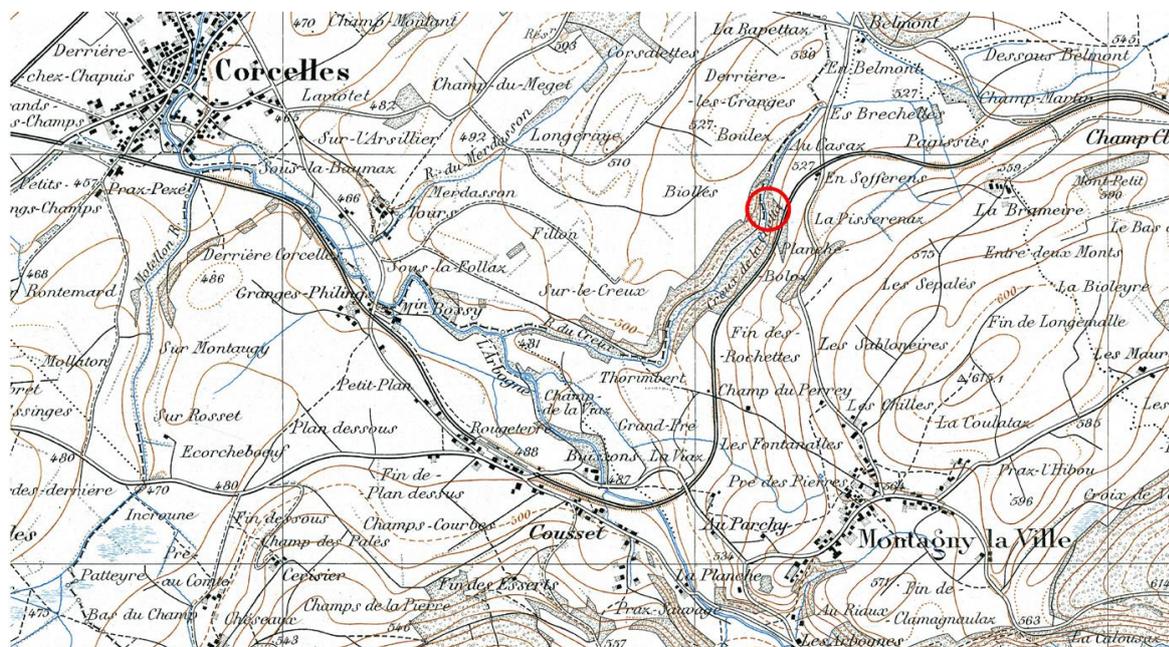
Riau des Chaudeires

6.5 Périmètre 5. Creux de la Chetta : Sur les pas d'une cascade mystérieuse et d'un bivouac Mésolithique

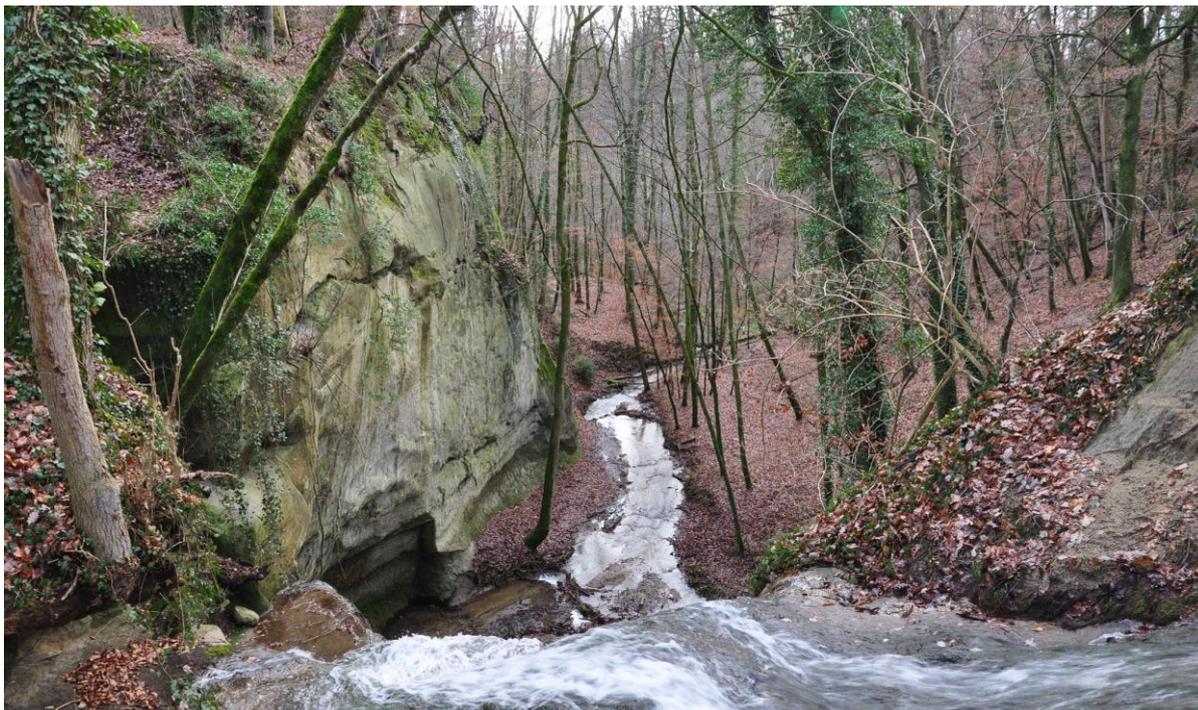
Le Creux de la Chetta, nommé également Creux de la Piscine, sans doute en raison du bassin formé à la base de l'imposante cascade qui barre le vallon au niveau de Belmont, constitue une partie de la frontière qui sépare les cantons de Fribourg et de Vaud. Un ancien chemin de dévestiture forestière le parcourt en rive vaudoise, mais les chablis causés par les nombreuses tempêtes rendent la progression aléatoire.

Ce paysage forestier sauvage l'était sans doute moins il y a près de 10'000 ans lorsqu'une poignée d'hommes et de femmes qui parcouraient les grands espaces périglaciaires y ont installé leurs bivouacs. En effet, l'environnement immédiat de l'abri présente des critères importants favorables à la stratégie d'installation des campements pré et protohistoriques : proximité d'un point d'eau, accès aisé, bon ensoleillement et petit surplomb molassique permettant de s'abriter

(Laure Prétôt, Michel Mauvilly, 2015, L'un des plus vieux bivouacs fribourgeois à Montagny-la-Ville, Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 17).



Localisation géographique de l'abri de Chetta (extrait de la carte Siegfried 1900)



Cascade et pentes boisées du Creux de la Chetta

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Préservation des valeurs naturelles du vallon
- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation



Partie avale du Creux de la Chetta (Cousset)

6.6 Périmètre 6. Les Granges : Une ancienne exploitation agricole préservée

Le petit plateau des Granges délimité par les routes cantonales Cousset – Payerne et la Route de Berne ainsi que par l'Arbogne, constitue pour ainsi dire la seule superficie plane non construite de la commune de Montagny. Le seul élément construit est un ensemble d'anciennes granges regroupées dans la partie Est. Les vastes parcelles et quelques grands arbres isolés témoignent d'une exploitation agricole intensive. Au Nord-Ouest, un talus abrupt entrecoupé de terrasses arborées mène au bord du ruisseau du Motélon.



Plateau agricole des Granges



Lieu-dit Les Granges avec le silo Bossy situé sur les bords de l'Arbogne

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Plantation d'arbres marquants
- Préservation et développement du verger entourant les anciennes granges
- Orientation attrayante et informative des visiteurs

6.7 Périmètre 7. Montagny-les-Monts (Vallon de l'Arbogne) : Un site construit d'importance nationale

Le vallon de l'Arbogne, passage stratégique sur la voie historique Est-Ouest reliant Fribourg à la vallée de la Broye, était, au Moyen Âge, le centre de l'importante seigneurie de Montagny. Un bourg à l'économie prospère se développa à partir de 1200 autour et en contrebas du château dont seule subsiste aujourd'hui la tour de Montagny datée de la fin du XIII^e siècle. Il s'étendait également autour de l'église Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception au chœur gothique qui dépendait alors de la paroisse de Tours.

Devenu fribourgeois à la suite des guerres de Bourgogne, le bourg perdit de son importance, concurrencé par la ville de Fribourg. La voie de transit restait prépondérante et les revenus procurés par les péages intéressants. Un petit groupement de fermes et d'habitations se développa autour d'une auberge routière construite à la fin du XVIII^e siècle et des industries hydrauliques s'ajoutèrent au cours du XIX^e siècle à une cellule dont la vocation industrielle a été maintenue jusqu'à nos jours.

Avec le développement des nouveaux axes de communication, la voie historique devint secondaire et le site évolua peu, préservant son authenticité.

Montagny-les-Monts s'inscrit dans un cadre accidenté et largement naturel, qui lui donne une force expressive tout à fait exceptionnelle. Son bâti se subdivise en quatre entités clairement hiérarchisées par leur étagement sur les différents niveaux du site : deux ensembles égrenés sur la rive droite de l'Arbogne, l'un groupé autour d'une auberge, l'autre constitué d'anciens moulins ; un ensemble à mi-hauteur du coteau abrupt, centré sur l'église paroissiale à proximité de la tour médiévale ; enfin, le périmètre villageois proprement dit sur le sommet plat du site.

Inventaire ISOS

Anciennement : *Office Fédéral de la Culture, Fiche de l'inventaire ISOS, 1996, ISOS 1520 Montagny-les-Monts*

Nouveau : *Office Fédéral de la Culture, Fiche de l'inventaire ISOS, 2023, ISOS 6291 Vallon de l'Arbogne*

En 2023, l'ISOS 1520 Montagny a été requalifié en ISOS 6291 Vallon de l'Arbogne. Ce dernier ne comprend plus la partie du village située sur le plateau. Cela sans doute suite à la perte d'identité architectural occasionné par de nouvelles constructions de villas. Cette partie de l'ISOS sera peut-être reversé au niveau de l'inventaire cantonal (à vérifier).



Vallon de l'Arbogne et les divers hameaux en 1996 et 2023

Recommandations de l'OFC, Fiche ISOS 6291

Le site du Vallon de l'Arbogne revêt un caractère unique par la relation intense établie entre la topographie mouvementée et les entités qui s'insèrent dans ce cadre naturel intact. Cette symbiose marque fortement l'identité du site et doit être maintenue. Il est donc essentiel de préserver le caractère sauvage du paysage fluvial en ne recourant pas de manière excessive à l'aplanissement artificiel des sommets des collines et à d'autres interventions similaires. On renoncera également à l'implantation de nouveaux bâtiments qui viendraient perturber ces liens entre le bâti et l'espace environnant ou rompre les interactions visuelles entre les composantes. On concentrera ainsi les nouvelles constructions dans les zones déjà vouées à de l'habitat pour maintenir intacts les espaces libres du paysage fluvial.

L'ensemble du tissu bâti comprend de nombreux espaces libres essentiels pour la structure du site, tels que jardins, prés ou cours. Il conviendra de les préserver et d'éviter un recours excessif à l'asphalte. Dans la cellule de l'église, caractérisée par la disposition des bâtiments sur deux axes perpendiculaires avec le chœur de l'édifice religieux au centre, on maintiendra cette lisibilité en renonçant à toute nouvelle construction qui viendrait interférer dans ces relations.

Les façades, les volumes et les toitures des bâtiments historiques contribuent fortement aux qualités du site et sont particulièrement vulnérables. Il convient, lors d'éventuelles rénovations, de respecter la substance préexistante et de porter un soin tout particulier à la préservation d'une matérialité fidèle au site. Par leur fort impact visuel dans le vallon, tant la maison de ville et l'auberge-ferme dans la cellule de l'église que l'auberge des XIII-Cantons avec son pont de danse dans la cellule des Arbognes ou l'ancienne huilerie dans la cellule industrielle du Moulin des Arbognes doivent en particulier faire l'objet d'un maximum de précautions.

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Mise en valeur de la haute silhouette de la tour médiévale en ruine, de l'église et de la Maison de Ville
- Attention particulière à porter aux rénovations, transformations et changements d'affectation des fermes traditionnelles
- Protection contre les atteintes par les constructions
- Orientation attrayante et informative des visiteurs



Tour et église de Montagny

6.8 Périmètre 8. Les Cerisiers – Champs Courbes : Les terrasses agricoles de la rive gauche de l'Arbogne

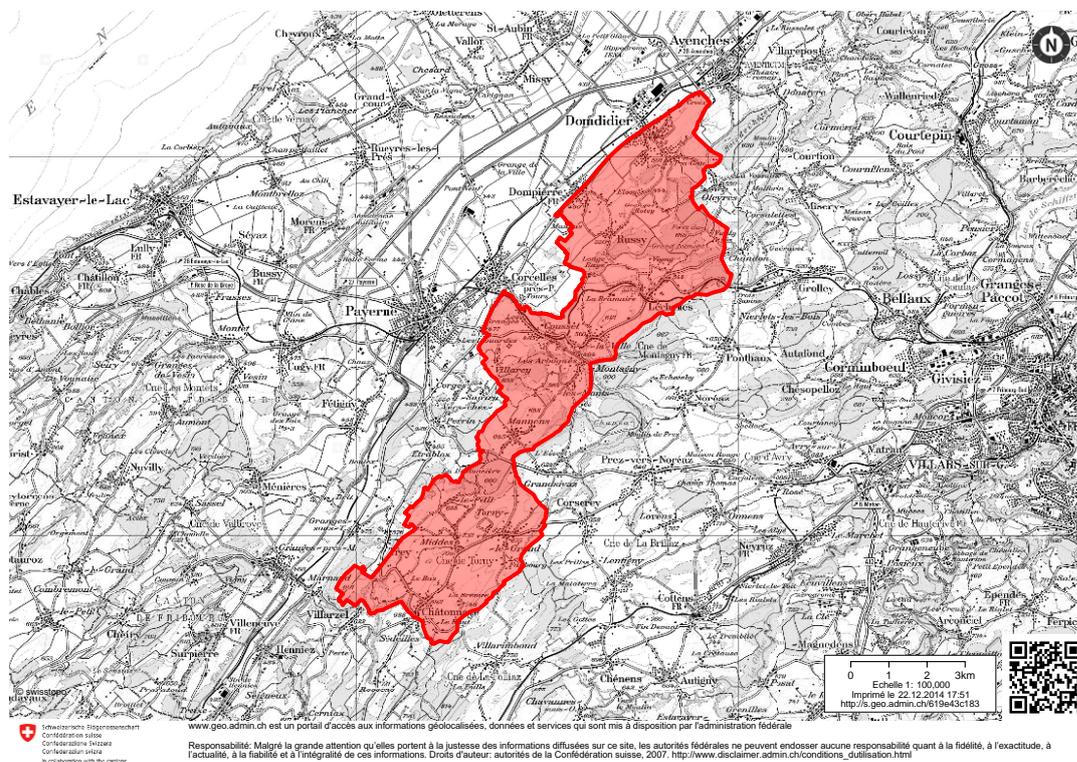
De part et d'autre des rives de l'Arbogne, lorsque la rivière quitte le profond vallon qu'elle a creusé dans le substrat mollassique et fluvio-glaciaire pour rejoindre la plaine de la Broye, s'étagent des séries de grandes terrasses agricoles.

Sur la cinquantaine de paysages inventoriés susceptibles de devenir des Paysages d'importance cantonale (PIC), douze ont été finalement inscrits au Plan Directeur fribourgeois par le Conseil d'Etat. La région de Montagny n'en fait pas partie, mais à côté de l'Arbogne, une seconde zone paysagère y a été reconnue pour ses qualités paysagères intrinsèques au niveau de l'inventaire initial : *Léchelles / Middel / Objet n°023 / Type de paysage n° 07-02 / Paysage en terrasses de cultures*

Le paysage en terrasses entre Léchelles et Middel se situe sur le plateau fribourgeois au sud de la vallée de la Broye, à cheval sur la partie Nord du district de la Glâne et sur la partie Sud-Est du district de la Broye. D'une superficie d'environ 40 km², le relief y est relativement vallonné et formé de collines. La vallée de l'Arbogne, principal cours d'eau du périmètre, marque une rupture franche entre les secteurs sud-ouest et nord-est du paysage : son relief est encaissé et accidenté, recouvert de prés ou de forêts.

La couverture du sol est variée, et se partage entre secteurs boisés et zones de cultures. Plusieurs forêts bordent ce paysage, principalement au sud : le bois de la Cigogne, les forêts de Chanéa, de Berley et du Grand Belmont.

Les surfaces cultivées ont, dans ce paysage, la spécificité d'être souvent structurées en terrasses afin de mieux s'adapter à la topographie particulière du lieu. On recense plus d'une dizaine de secteurs d'implantations de terrasses qui structurent l'expression paysagère, soulignés le plus souvent par des haies vives ou des talus de fauche. Le milieu bâti est composé principalement de villages et hameaux regroupés.



Léchelles / Middel / Objet n°023 / Type de paysage n° 07-02 / Paysage en terrasses de cultures

Qualités paysagères

Expression culturelle

L'expression culturelle du paysage est marquée par les terrasses de cultures. Celles-ci mettent en évidence les efforts de l'exploitant pour étendre la surface agricole utile, tout comme pour prévenir l'érosion des sols cultivables. Cette caractéristique se retrouve donc majoritairement dans les zones les plus vallonnées du paysage. Les terrasses sont stabilisées grâce à des talus de fauche, des haies vives, des buissons, des levées de terre ou des rangées d'arbres. Cette modification artificielle du terrain permet une exploitation variée du sol selon la pente et la grandeur des terrasses : cultures fourragères, pâturages, maïs, céréales et légumes. On remarque une grande persistance du modèle d'exploitation en terrasses en raison de l'ancienneté des haies et des rangées d'arbres qui les soulignent, ainsi que du caractère historique de nombreuses fermes du paysage.

Expression naturelle

Le paysage comprend des structures naturelles variées. Il est traversé en son centre par l'Arbogne qui coule au fond d'une gorge encaissée, partiellement boisée. Les espaces de nature sauvage sont fréquents, les forêts et les petits bois contrastent avec les zones de cultures souvent dégagées. Les haies vives et les talus enherbés des terrasses, parfois agrémentés d'arbres, ainsi que des zones laissées en friche sont des espaces de biodiversités remarquables fréquents dans ce paysage. Il s'agit d'un paysage de valeur écologique élevée en raison de la diversité des milieux vitaux naturels qu'il propose.

Identification et appartenance

L'identification à ce paysage est facilitée par l'empreinte spatiale forte des terrasses de cultures ainsi que par leur persistance à travers le temps. Les haies et les arbres anciens qui les soulignent accentuent cette impression d'exploitation traditionnelle des terres. Le contraste entre les espaces de nature sauvage et les surfaces cultivées renforce le caractère marquant du paysage.

Prestation de loisirs et de ressourcement

Ce paysage, de par sa diversité typologique et topographique, permet des expériences esthétiques variées : ombre/lumière, étroitesse/grands espaces, nature/culture, plat/vallonné. Il propose de nombreux points de vue depuis ses crêtes dégagées sur ses vallées, mais aussi sur le Jura et les Préalpes. Il s'agit d'un paysage adapté aux promenades et randonnées à vélo.

Caractères dignes de protection

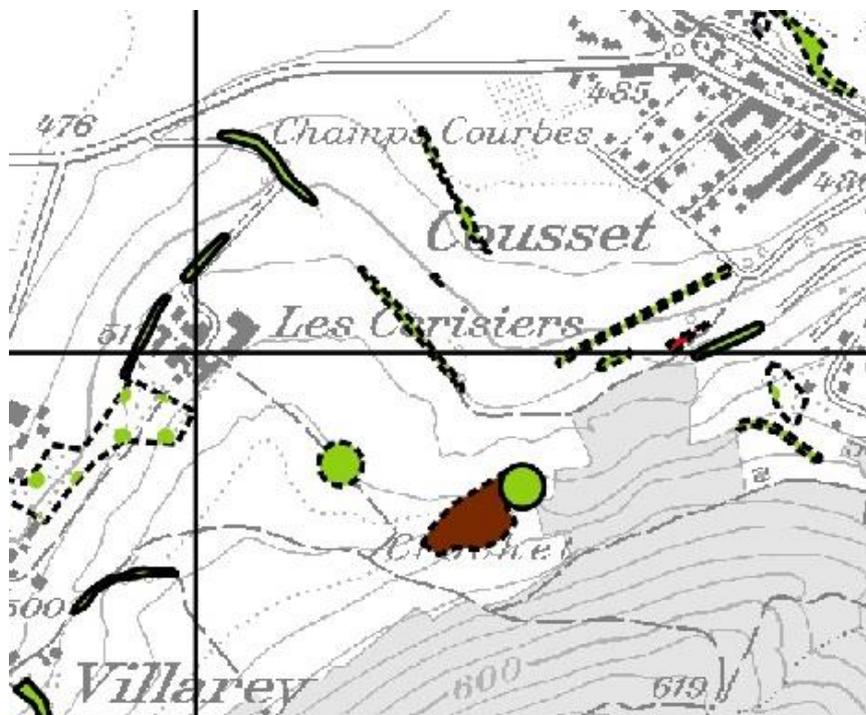
- Terrasses de cultures et ses attributs (haies vives, talus, rangées d'arbres)
- Contraste entre terres cultivées et espaces naturels
- Adaptation de l'agriculture à la topographie

Menaces

Les pressions suivantes menacent particulièrement l'intégrité et les qualités de ce paysage. Une attention particulière doit y être portée lors de la planification des projets touchant à l'aménagement du territoire :

- Pression de la construction de zones résidentielles périurbaines notamment sur les terrasses
- Dépôts de matériaux d'excavation et décharges
- Terrasses de cultures mal entretenues
- Surdimensionnement de nouvelles installations agricoles

A l'orée Nord de la vaste forêt du Bois-Girard on découvre les **terrasses agricoles des Cerisiers – Champs Courbes** qui s'étagent jusque dans la plaine et Cousset en formant de grandes courbes qui donnent son nom au lieu-dit. Les ruptures de pente des terrasses sont occupées par des haies ou des alignements d'arbres isolés.



Situation des terrasses agricoles Les Cerisiers – Champs Courbes

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

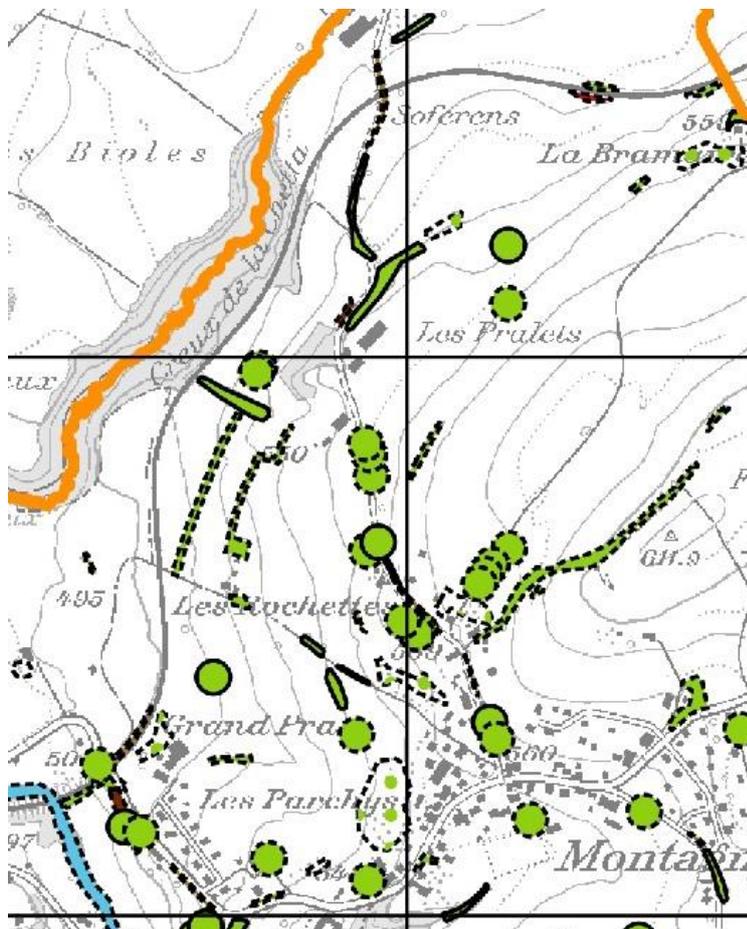
- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Préservation des haies
- Plantation d'arbres isolés marquants le long des chemins
- Plantation de vergers aux alentours du domaine agricole des Cerisiers



Terrasses agricoles Les Cerisiers – Champs Courbes

6.9 Périmètre 9. Les Rochettes – La Branleire : Les terrasses agricoles de la rive droite de l'Arbogne

Les terrasses agricoles des Rochettes – La Branleire s'étagent depuis Montagny-la-Ville jusqu'à la voie de chemin de fer de la ligne Fribourg-Payerne. Suivant les courbes de niveau, les ruptures de pente des terrasses sont occupées par des haies ou des alignements d'arbres isolés.



Situation des terrasses agricoles Les Rochettes – La Branleire

Objectifs et mesures pour la qualité et l'évolution du paysage

- Protection contre les atteintes par les constructions et celles liées à l'exploitation
- Préservation des haies
- Plantation d'arbres isolés marquants le long des chemins



Terrasses agricoles Les Rochettes – La Branleire